



Le Jura Libre n° 2824 du jeudi 20 septembre 2012

Editorial

Laurent Girardin

Un argument de poids

En évoquant l'accord historique du 20 février 2012, nous n'insisterons jamais assez sur l'acte de générosité consenti par le Gouvernement jurassien qui est prêt à sacrifier sa souveraineté cantonale au profit d'une nouvelle entité romande à créer de toute pièce.

Au-delà des considérations historiques, cette noblesse d'esprit constitue désormais le préalable nécessaire au recouvrement de l'unité du peuple jurassien, près de quarante ans après la déchirure issue d'une procédure plébiscitaire viciée par les manipulations bernoises. L'appel du cœur sera déterminant au sein du canton du Jura.

Dans le Jura-Sud, le processus à venir nécessite un angle d'approche différent. La population de cette région francophone représente actuellement une minorité de 5.25% au sein d'un grand ensemble germanophone. Il s'agit de son poids politique relatif qu'aucun statut particulier ne sera en mesure d'augmenter de manière significative. Au chapitre des privilèges, il n'est qu'à considérer le « droit de vote séparé » conféré à la Députation francophone qu'un député probernois du Jura-Sud demande de restreindre par voie de motion. Comment mieux scier la branche sur laquelle on est assis ? Comment mieux se complaire dans son statut d'ultra minoritaire ? Comment demeurer crédible en louant, en parallèle, un concept de statu quo+ censé conférer plus de pouvoir à la région ?

En formant un nouvel État composé du nord et du sud du Jura, les habitants du Jura méridional représenteraient une part de 42.3% du total, soit un poids politique relatif multiplié par huit ! Mieux, le Jura-Sud participerait pour moitié aux travaux de l'Assemblée constituante chargée de dessiner les contours du nouveau canton romand ! Comment mieux défendre ses droits, ses infrastructures ? Comment mieux dissiper ses craintes sur ses réseaux scolaires, hospitaliers, administratifs ?

Contrairement à ce que certains probernois endurcis souhaiteraient, la procédure issue de l'accord du 20 février 2012 ne sera pas abordée comme une guerre entre nord et sud du Jura. Elle sera encore moins considérée comme une tentative de rattachement du Jura méridional à un canton du Jura souverain depuis le 1^e janvier 1979.

L'élection d'une Assemblée constituante consistera à réinventer l'avenir à travers une construction commune, dans l'intérêt et le respect de chacun. Au terme de ce travail, chacun pourra accepter ou non le travail de ce cénacle.

Jusqu'à-là, on peut ergoter sur les écoles, les hôpitaux, la fiscalité, les prestations sociales, les soutiens au sport et à la culture. On peut ratiociner, pinailler ou tergiverser à l'infini. Rien ne remplacera le poids politique que le Jura-Sud aura à gagner dans ce processus ! Rien ne constituera un meilleur moyen de défense de ses propres acquis ! C'est l'argument de la raison.